

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

Réorganisation des écoles secondaires de Laval 2015-2016

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-131127-TS-0049 autorisant la tenue d'une consultation sur **les modèles décrits ci-après** en vue de résoudre le déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval, de modifier la perception du public à l'égard de ces écoles et d'apporter une solution à long terme ainsi que de la stabilité pour la communauté lavalloise.

Modèle 1 :	Une (1) école secondaire avec deux (2) campus : 1 ^{er} cycle/2 ^e cycle
Modèle 2 :	Deux (2) écoles secondaires, une (1) de 1 ^{er} cycle et une (1) de 2 ^e cycle Avec deux (2) directeurs d'école et deux (2) conseils d'établissement

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a également adopté la résolution n° CC-131127-TS-0050 mandatant la directrice générale de préparer une consultation publique, conformément à la politique n° 2007-TS-02 : Politique relative au maintien ou à la fermeture d'écoles et à tout changement des services éducatifs dispensés dans une école du 27 mars 2014 au 3 juin 2014;

ATTENDU QUE le 27 mars 2014, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entrepris une consultation publique auprès de la communauté de Laval afin d'obtenir des recommandations sur les deux modèles proposés pour la réorganisation des écoles secondaires de Laval en vue de l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE trois assemblées publiques ont été tenues (10, 15 et 24 avril 2014) pour présenter les modèles et recueillir les mémoires et autres documents d'information ainsi que pour répondre aux questions de la communauté lavalloise;

ATTENDU QUE la période de consultation publique s'est terminée le 3 juin 2014, à 13 heures;

ATTENDU QUE le président a reçu les résultats de la consultation et les a partagés avec les commissaires et la Direction générale;

ATTENDU QUE le comité pédagogique, le comité administratif, la Direction et le comité exécutif ont analysé tous les mémoires et les autres documents qui ont été déposés, ainsi que l'information recueillie lors des assemblées publiques sur la réorganisation des écoles secondaires de Laval pour l'année scolaire 2015-2016 et ont noté que les mémoires et autres documents ont fourni un bon aperçu des besoins et des souhaits de la communauté lavalloise;

ATTENDU QUE les résultats des assemblées publiques ont procuré à la directrice générale des éléments à prendre en considération lors de la mise en œuvre du modèle approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que, sur recommandation de la Direction, du comité pédagogique, du comité administratif et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le modèle 2 : Deux (2) écoles secondaires, une (1) de 1^{er} cycle et une (1) de 2^e cycle, avec deux (2) directeurs d'école et deux (2) conseils d'établissement pour réduire le déséquilibre des effectifs scolaires, modifier la perception du public à l'égard des écoles secondaires de Laval et apporter de la stabilité pour la communauté lavalloise.

ET QUE, à partir de l'année scolaire 2015-2016, une école de 1^{er} cycle distincte (1^{re} et 2^e secondaire) sise au 2323, boulevard Daniel-Johnson, et une école de 2^e cycle distincte (3^e, 4^e et 5^e secondaire) sise au 3200, chemin du Souvenir soient créées.

Adopté à l'unanimité

Règlement – Jour, heure et lieu des séances du conseil et du comité exécutif

Conseil des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140521-CA-0111 autorisant une consultation sur le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le processus de consultation applicable aux règlements conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) a été respecté et qu'un avis public a été publié dans le *Courrier Laval* du 2014-05-24;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Kmec que, sur recommandation du comité administratif et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

Adopté à l'unanimité

Comité exécutif

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140521-CA-0112 autorisant une consultation sur le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le processus de consultation applicable aux règlements conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) a été respecté et qu'un avis public a été publié dans le *Courrier Laval* du 2014-05-24;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ET QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3).

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Merle Parkinson

Politique de remboursement des frais de déplacement

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140423-FR-0104 autorisant une consultation sur les modifications apportées à la politique n° 1999-FR-01 : Remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux membres du conseil des commissaires et du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu et que les commentaires reçus ont été analysés et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la politique n° 1999-FR-01 : Remboursement des frais de déplacement et de représentation applicable aux membres du conseil des commissaires et du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Peter MacLaurin
ABSTENTION :	Steve Mitchell

Modification – Procédure des comités administratif et pédagogique

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-140521-CA-0113 approuvant en principe la procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif, pédagogique et statutaires;

ATTENDU QUE le comité administratif a revu la procédure et l'a actualisée en fonction des besoins identifiés pour l'année scolaire 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à la procédure n° P2013-CA-08 : Comités administratif, pédagogique et statutaires.

Adopté à l'unanimité

Engagement – Commissaire à l'éthique substitut

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140521-CA-0114 mandatant la secrétaire générale de procéder à l'affichage du poste de commissaire à l'éthique substitut;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que les entrevues ont été tenues le 2014-06-04;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Grace Nesi que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **M^e Vincenzo Guida, avocat**, à titre de commissaire à l'éthique substitut du 2014-06-26 au 2014-12-31.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Direction générale adjointe par intérim

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe assumera de nouvelles fonctions à compter du 2014-07-01 et que ce poste sera vacant;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-140609-CA-0128 approuvant l'engagement d'une firme de consultants en ressources humaines pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale adjointe;

ATTENDU QUE le processus de recrutement et d'embauche d'une nouvelle direction générale adjointe ne sera pas terminé pour le 2014-07-01;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), une commission scolaire doit avoir une direction générale adjointe;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme **Frédéric Greschner directeur général adjoint par intérim** en date du 2014-07-01 et jusqu'à l'embauche d'une nouvelle direction générale adjointe pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Recrutement et embauche d'une DGA - Engagement d'une firme en RH

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que l'engagement d'une firme de consultants en ressources humaines pour le recrutement et l'embauche d'une direction générale adjointe soit reporté à la séance extraordinaire du conseil des commissaires qui sera convoquée au mois de juillet 2014.

Adopté à l'unanimité

Engagement de professionnels – Agrandissement de l'école primaire Twin Oaks

Architectes

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-140521-MR-0119, un appel de candidatures public a été préparé pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE les offres de service reçues en réponse à l'appel de candidatures public ont été ouvertes le 2014-06-11;

ATTENDU QUE le comité de sélection a étudié et évalué toutes les soumissions reçues et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Georges Benoit que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de **Leclerc associés/Giasson Farregut Architectes** pour préparer les plans et devis d'architecture du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks et surveiller les travaux.

QUE ces services soient payés selon l'échelle salariale des professionnels établie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

ET QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix d'un entrepreneur.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Kmec

Ingénieur – Civil et structures

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-140521-MR-0119, un appel de candidatures public a été préparé pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE les offres de service reçues en réponse à l'appel de candidatures public ont été ouvertes le 2014-06-11;

ATTENDU QUE le comité de sélection a étudié et évalué toutes les soumissions reçues et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la **firme d'ingénieurs-conseils Beaudoin Hurnes** pour préparer les plans et devis d'ingénierie (civil et structures) du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks et surveiller les travaux.

QUE ces services soient payés selon l'échelle salariale des professionnels établie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix d'un entrepreneur.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Kmec

Ingénieur – Mécanique et électrique

ATTENDU QUE, conformément à la résolution n° CC-140521-MR-0119, un appel de candidatures public a été préparé pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE les offres de service reçues en réponse à l'appel de candidatures public ont été ouvertes le 2014-06-11;

ATTENDU QUE le comité de sélection a étudié et évalué toutes les soumissions reçues et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lasttanzio que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la **firme d'ingénieurs-conseils Beaudoin Hurnes** pour préparer les plans et devis d'ingénierie (mécanique et électrique) du projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks et surveiller les travaux.

QUE ces services soient payés selon l'échelle salariale des professionnels établie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix d'un entrepreneur.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Kmec

Engagement d'un entrepreneur – Réfection de la toiture, ÉSRL

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130626-MR-0192 approuvant les projets d'investissement devant être réalisés en priorité dans les écoles et les centres en 2013-2014, dont la réfection du toit de l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté la Mesure 50621 visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public ont été ouvertes le 2014-06-02

ATTENDU QUE le professionnel du projet a analysé les soumissions reçues pour vérifier la conformité aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Roberto Bomba que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la réfection du toit de l'école secondaire régionale Laurentian à **9165-1364 Québec inc./Les toitures Techni-Toit**, au coût total de 1 427 000,00 \$, taxes en sus (1 640 693,25 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Location de photocopieurs et nombre de copies imprimées

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier gère des services d'imprimerie à l'école secondaire Rosemère pour desservir ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE le contrat de location de trois photocopieurs se termine le 2014-06-30;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2014-05-23;

ATTENDU QUE le nouveau contrat de location de photocopieurs est de trois ans – 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – et comprend une option de prolongation pour 2017-2018 et une pour 2018-2019;

ATTENDU QUE le nouveau contrat comprend également une option pour la location d'un photocopieur supplémentaire au besoin;

ATTENDU QUE le coût du nouveau contrat se ventile comme suit :

Année	Avant les taxes	Toutes taxes comprises
2014-2015	12 886,79 \$	14 816,59 \$
2015-2016	12 886,79 \$	14 816,59 \$
2016-2017	12 886,79 \$	14 816,59 \$
TOTAL	38 660,37 \$	44 449,77 \$

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit détenir un bon d'achat ouvert pour le nombre de copies imprimées;

ATTENDU QUE le coût estimatif pour le nombre de copies imprimées se ventile comme suit :

Année	Avant les taxes	Toutes taxes comprises
2014-2015	52 000,00 \$	59 787,00 \$
2015-2016	52 000,00 \$	59 787,00 \$
2016-2017	52 000,00 \$	59 787,00 \$
TOTAL	156 000,00 \$	179 361,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la location de photocopieurs de **Ricoh Canada inc.** pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au coût de 12 886,79 \$, taxes en sus (14 816,59 \$, toutes taxes comprises) par année.

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve également un bon d'achat ouvert pour le nombre de copies imprimées durant les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au coût estimatif de 52 000,00 \$, taxes en sus (59 787,00 \$, toutes taxes comprises) par année.

ET QUE, au besoin, le directeur du Service des ressources matérielles demande l'approbation du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la location d'un autre photocopieur et l'impression de copies supplémentaires.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Steve Mitchell

Comité de sélection – Banque de professionnels

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entreprend des projets d'investissement pour la réparation, le maintien et la rénovation de ses bâtiments;

ATTENDU QUE les services de professionnels, architectes et ingénieurs, sont requis pour la préparation de plans et de devis pour la réalisation de ces projets;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit créer une banque de professionnels pour les projets d'investissement dont les honoraires sont inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE ce processus comprend la préparation d'un appel de candidatures et la création d'un comité de sélection;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public pour la création d'une banque de professionnels sera préparé et que les offres seront reçues le 2014-08-29;

ATTENDU QUE le comité de sélection se réunira le 2014-09-12 et qu'une recommandation sera présentée au conseil des commissaires lors de sa séance du 2014-09-17;

ATTENDU QU'afin de respecter les principes de confidentialité et d'éthique du processus de sélection, il est préférable que la nomination des membres du comité énumérés ci-dessous se fasse conformément à la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

ATTENDU QUE les offres doivent être analysées par un comité de sélection se composant d'une secrétaire et d'au moins trois membres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le comité de sélection pour le choix des professionnels pour la banque de professionnels se compose des personnes suivantes :

2	Membres du Service des ressources matérielles
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant à titre de secrétaire du comité
2	Membres du conseil des commissaires nommés à huis clos
1	Membre du conseil des commissaires nommé à huis clos à titre de substitut

ET QUE les membres du comité de sélection signent une entente de confidentialité.

Adopté à l'unanimité

Formation du comité de sélection – Banque de professionnels

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140625-MR-0145 approuvant le lancement d'un appel de candidatures en vue de la création d'une banque de professionnels ainsi que la composition du comité de sélection pour le choix des professionnels qui seront inscrits dans cette banque;

ATTENDU QUE la résolution n° CC-140521-MR-0145 stipule que les deux commissaires qui siégeront au comité de sélection doivent être nommés à huis clos pour garantir l'intégrité du processus interne et éviter que les membres du comité de sélection soient sollicités par des candidats potentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozzi que sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se réunisse à huis clos pour nommer deux commissaires et un substitut au comité de sélection des professionnels qui seront inscrits dans cette banque.

Adopté à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Mitchell que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme deux (2) commissaires et un (1) commissaire substitut au comité de sélection des professionnels qui seront inscrits dans la banque de professionnels.

Commissaire n° 1 : **A**
Commissaire n° 2 : **B**
Substitut : **C**

Adopté à l'unanimité

Projets d'investissement 2014-2015

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre aux besoins prioritaires de ses établissements;

ATTENDU QUE les établissements ont fait part de leurs besoins;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a analysé l'ensemble des demandes et les a classées par ordre de priorité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Kmec que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets d'investissement 2014-2015 énumérés ci-après et devant être réalisés en priorité dans les établissements au coût de 5 459 563 \$, tels qu'ils sont décrits au document n° SWLSB-2014/06/25-MR-001.

Mesure 30850 – Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (MELS)	120 280 \$	Montant estimatif basé sur 2013-2014
Mesure 50620 – Maintien des bâtiments (MELS)	5 339 583 \$	Montant estimatif basé sur 2013-2014
TOTAL	5 459 863 \$	

Adopté à l'unanimité

Mesure spéciale du MELS

ATTENDU QUE dans une communication datée du 2014-06-18, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) invitait certaines commissions scolaires à présenter de nouveaux projets;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre aux besoins prioritaires de ses établissements;

ATTENDU QUE les établissements ont fait part de leurs besoins;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles a analysé les demandes et les a classées par ordre de priorité.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les projets devant être réalisés dans ses établissements en 2014-2015, à l'intérieur d'une mesure ministérielle, au coût de 21 110 000 \$ et conformément au document n° SWLSB-2014/06/25-MR-001.

Adopté à l'unanimité

Plan des immobilisations (PQI) 2015-2025

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) invite les commissions scolaires à soumettre leur propre plan des immobilisations pour le 30 juin de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Grace Nesi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan des immobilisations 2015-2025, lequel prévoit la priorité suivante :

1^{re} priorité : Financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2015-2016 pour l'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill.

ET QUE le plan des immobilisations 2015-2025 soit soumis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour le 2014-06-30 au plus tard.

Adopté à l'unanimité

Tournoi des sélections régionales – Jeux du Québec – Réfection terrains, ÉSRL

ATTENDU QUE la Ville de Lachute accueillera le Tournoi des sélections régionales de soccer 2015 en vue des Jeux du Québec de 2016;

ATTENDU QUE les terrains de soccer de l'école secondaire régionale Laurentian n^{os} 1 et 2 seront requis pour ce tournoi;

ATTENDU QUE les terrains de soccer de l'école secondaire régionale Laurentian n^{os} 1 et 2 ne sont pas conformes aux spécifications établies pour ce tournoi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier bénéficiera de la mise aux normes des terrains, laquelle nécessitera un investissement estimatif de 51 000 \$;

ATTENDU QUE les coûts seraient partagés à 50-50 avec la Ville de Lachute;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le projet à frais partagés avec la Ville de Lachute pour la réfection des terrains de soccer n^{os} 1 et 2 de l'école secondaire régionale Laurentian au coût estimatif de 25 500 \$.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un fournisseur – CDC Saint-Eustache

ATTENDU la nécessité d'acheter du matériel pour le programme de menuiserie-charpenterie offert au CDC Saint-Eustache;

ATTENDU QUE la valeur du matériel acheté durant l'année scolaire 2013-2014 est d'environ 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions reçues en réponse à un appel d'offres public a eu lieu le 2014-06-19;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour la fourniture de matériel pour le programme de menuiserie-charpenterie offert au CDC Saint-Eustache à **Matériaux Pont-Masson inc.** au coût de 101 904,41 \$, taxes en sus (117 164,59 \$, toutes taxes comprises).

ET QU'un bon d'achat ouvert soit établi au nom et au montant précisés ci-dessus pour l'année scolaire 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

Prolongation d'un contrat – Produits d'entretien

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a un contrat avec Yves Nadon pour l'achat de produits de nettoyage pour ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE ce contrat se termine le 2014-06-30;

ATTENDU QUE le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) lancera un appel d'offres en mars 2015 pour l'achat de produits de nettoyage pour l'année scolaire 2015-2016 et les années subséquentes;

ATTENDU QUE l'un des objectifs de la politique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services encourage les achats regroupés lorsque des économies peuvent être réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la prolongation du contrat actuel avec Yves Nadon pour l'achat de produits de nettoyage pour l'année scolaire 2014-2015.

ET QUE le montant total prévu au contrat pour l'année scolaire 2014-2015 n'excède pas 200 000 \$, toutes taxes comprises.

Adopté à l'unanimité

Déclaration au Conseil du trésor

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics, tout organisme public doit informer annuellement le Conseil du trésor de tous contrats conclus de gré à gré;

ATTENDU QUE le dirigeant de l'organisme public doit remplir chaque année une fiche de déclaration pour signaler au Conseil du trésor tous les contrats que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a conclus de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que le conseil des commissaires mandate le directeur du Service des ressources matérielles de signer ladite fiche annuellement et de la transmettre au Conseil du trésor.

ET QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à son remplacement.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Peter MacLaurin

Passerelle pour le programme de gestion hôtelière - CSSWL et Cégep Heritage

ATTENDU QUE la Table interordres provinciale du secteur anglophone (TIPSA) a approuvé le projet « Enroute for Hotel Management » entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Collège Heritage;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Collège Heritage pour la création d'une passerelle entre le programme Hotel Reception (DEP) et le programme Hotel Management (DEC) a été signée le 2014-05-26;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la passerelle Hotel Reception – Hotel Management entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Collège Heritage.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Acte d'établissement – CDC Vimont

ATTENDU QUE les élèves de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fréquentent des « classes satellites » situées dans des écoles de la commission scolaire;

ATTENDU QU'aux fins de transmission des notes des élèves qui fréquentent ces « classes satellites » et de sanction de leurs études, l'acte d'établissement du CDC Vimont doit être modifié par l'ajout des codes de bâtiment de ces « classes satellites »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation de la directrice de l'organisation scolaire et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications apportées à l'acte d'établissement du CDC Vimont.

ET QUE l'acte d'établissement modifié fasse partie intégrante de la politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissent et plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Adopté à l'unanimité

Consommation de carburant

ATTENDU QUE la consommation de carburant pour le kilométrage régulier parcouru doit être payée aux transporteurs au mois de juin de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Roberto Bomba que, sur recommandation de la directrice du Service de l'organisation solaire et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement annuel pour la consommation de carburant versé à Jean-Jacques Campeau inc., lequel s'élève à 133 768,24 \$, taxes en sus (153 800,03 \$, toutes taxes comprises).

Adopté à l'unanimité

Budget et taux d'imposition 2014-2015

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que le budget 2014-2015 soit reporté à la séance extraordinaire du conseil des commissaires qui sera convoquée en juillet 2014.

Adopté à l'unanimité

Rappel d'une délégation de pouvoir

ATTENDU QUE l'annexe 1, article 1.1 du règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier délègue au comité exécutif le droit de « Exercer les fonctions et pouvoirs du conseil durant la période s'étalant du mois de juillet à la date de la séance du conseil du mois d'août »;

ATTENDU QUE l'article 4.0, paragraphe 4.10 dudit règlement stipule que « Le conseil peut reprendre toute matière déléguée aux présentes et prendre une décision. »;

ATTENDU QUE l'embauche d'une direction générale adjointe, l'organigramme administratif 2014-2015 ainsi que le budget et le taux d'imposition 2014-2015 devraient être des matières qui relèvent du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reprenne les pouvoirs délégués au comité exécutif par l'annexe 1, article 1.1 du règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier du 2014-07-08 au 2014-08-31.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Steve Bletas, Robert Dixon, Steve Mitchell, Mike Pizzola

Rapport annuel 2012-2013

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) la commission scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2012-2013, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2014/06/25-CA-002.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, William Pollock, Edward Turchyniak
VOIX CONTRE :	Emilio Migliozi, Steve Mitchell, Mike Pizzola
ABSTENTION :	Steve Kmec

Convention de partenariat 2012-2017

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-120627-CA-0180 adoptant la convention de partenariat 2012-2017;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a actualisé la convention de partenariat 2012-2017 en fonction de ses objectifs;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la convention de partenariat 2012-2017 actualisée, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2014/06/25-CA-003.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer la convention de partenariat actualisée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, William Pollock, Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Mike Pizzola

Partenariat

ATTENDU QUE les compressions budgétaires imposées à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au cours de quatre dernières années totalisent 5,5 M\$;

ATTENDU QUE les compressions budgétaires pour 2014-2015 ciblent les services directs aux élèves;

ATTENDU QU'en raison des compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), une priorité de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est d'augmenter ses sources de revenus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson sont prêtes à travailler en étroite collaboration pour améliorer et développer l'offre de formations professionnelles et techniques pour les élèves internationaux avec une firme de marketing spécialisée dans le recrutement d'élèves internationaux pour les programmes de formation professionnelle;

ATTENDU QUE l'établissement d'un centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier/Commission scolaire Lester-B.-Pearson spécialisé dans le domaine de la santé et offrant deux (2) programmes de formation professionnelle (DEP) : *Health, Assistance and Nursing* et *Pharmacy Technical Assistance*, favoriserait l'accès aux élèves internationaux;

ATTENDU QUE ce centre serait établi à Laval;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a déjà fait affaire avec Edu Edge inc. (une firme de marketing qui aide les établissements d'enseignement canadiens à optimiser le recrutement d'élèves internationaux) pour promouvoir les programmes de formation professionnelle à l'étranger, ce qui lui a permis de faire passer de trois (3) à neuf (9) son nombre de cohortes;

ATTENDU QUE les deux commissions scolaires souhaitent préparer conjointement une proposition qui serait présentée à Edu Edge inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Roberto Bomba que, sur recommandation de la Direction, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale de collaborer avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à l'élaboration d'un accord en vue de l'établissement d'un Centre Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier/Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour les programmes de formation professionnelle dans le secteur de la santé en partenariat avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et Edu Edge inc. – Marketing Services, pour la région de Laval.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Edward Turchyniak
ABSTENTION :	Steve Mitchell